

## Séance du 4 février 2020 – 18 h 30

en exercice : 8

présents : 5

votants : 5

Date de convocation : 28 janvier 2020

Date affichage : 6 février 2020

Deuxième réunion sans nécessité de quorum  
(1<sup>ère</sup> convocation pour le 28 janvier 2020 à 18h30)

L'an deux mille vingt le quatre du mois de février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de JORT sous la présidence de Monsieur Jean-François GUILLEMOT, Maire.

Etaient présents : MM LEMAITRE Jean-Claude, PETITON Thomas, HOSTE Cyrille,  
HOUEL Nadine.

Absents : MM AUBRY Alexandre, LEQUESNE Richard, HOUEL Christian

Secrétaire : Mr LEMAITRE Jean-Claude

### Ordre du Jour

-2020/02/01- Délibération d'engagement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal ainsi que définir la date du 1<sup>er</sup> constat d'abandon et nommer les élus qui seront présents à ce constat

-2020/02/02- Vente de l'ancienne Poste et son logement

-2020/02/03- Proposition d'achat par le notaire chargé de la succession DESCHAMPS de la maison d'habitation occupée par Mr BOUTIGNY dont le terrain jouxte l'école et la cantine-garderie

-2020/02/04- Tour de garde élections municipales

-2020/02/05- Délibération participation cantine des communes pour 2018/2019

-2020/02/06- Questions diverses

### 2020/02/01 Délibération d'engagement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal ainsi que définir la date du 1<sup>er</sup> constat d'abandon et nommer les élus qui seront présents à ce constat.

**Engagement :** Par lecture du rapport dressé par la Sté Gescime, le conseil municipal est informé que pour des raisons tenant au bon ordre et à la décence du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à la situation de concessions d'abandon.

Les concessions visées par la procédure présentent, pour la grande majorité d'entre elles, les caractéristiques suivantes :

- Tombes inconnues et abandonnées
- Assises de monuments se désolidarisant de l'ensemble et susceptibles de provoquer des effondrements
- Trous béants
- Stèles et croix effondrées ou menaçant de s'effondrer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la mise en œuvre d'une procédure de reprise de concessions dans le cimetière communal selon les conditions définies par la loi et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette procédure et à régler les frais y afférents.

La date du 1<sup>er</sup> constat d'abandon est fixée au mercredi 29 avril 2020 à 14h00 sur place.

Seront sur place : Monsieur le Maire, en tant qu'officier de police, et sera assisté de son premier adjoint.

Un avis précisant la date et l'heure de ce déplacement sur le lieu du cimetière sera affiché à la mairie et au cimetière un mois avant la date retenue.

### 2020/02/02- Vente de l'ancienne Poste et son logement

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 12 décembre 2019, le conseil municipal avait décidé de baisser le prix de vente de ce local au prix de 20 000.00€ (acheté 13 720.00€ en 1996).

Au vu de ce nouveau prix, Monsieur LECONTE Loïc habitant de Jort s'est intéressé à ce local, a demandé à le visiter et a proposé son achat à la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un compromis sous seing privé a été signé le 8 janvier 2020 au prix fixé par le conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette signature et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte pour la conclusion de cette vente.

### 2020/02/03- Proposition d'achat par le notaire chargé de la succession DESCHAMPS de la maison d'habitation occupée par Mr BOUTIGNY dont le terrain jouxte l'école et la cantine-garderie

Monsieur le Maire fait part de cette proposition au conseil municipal.

Celui-ci estime qu'étant en période pré-électorale, un investissement de cette nature devra être décidé par le nouveau conseil qui sera élu à l'issue des élections municipales de mars prochain.

### 2020/02/04- Tour de garde élections municipales

Les permanences du bureau de vote ont été réparties selon les disponibilités de chacun

### 2020/02/05- Délibération participation cantine des communes pour 2018/2019

Après étude des comptes de la cantine pour l'année 2018/2019, le conseil municipal décide que pour les enfants scolarisés dans le RPI, il sera demandé une participation de 3.8332€ par repas avec en plus pour les communes de Bernières d'Ailly, Courcy, Vendevre et Jort une somme forfaitaire de 1000.00€ par commune.

Le montant pour chaque commune se présente de la façon suivante :

- Bernières d'Ailly	:	0	repas x 3.8332€ = 0	+ 1000€
- Courcy	:	532	« « = 2 039.26	+ 1000€
- Vendevre	:	3198	« « = 12 258.57	+ 1000€
- Jort	:	966	« « = 3 702.87	+ 1000€

Fait et délibéré le jour, mois et an dits

Et ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,  
Jean-François GUILLEMOT

Les Conseillers,  
Jean-Claude LEMAITRE

Christian HOUEL

Absent

Thomas PETITON

Alexandre AUBRY

Absent

Richard LEQUESNE

Cyrille HOSTE

Nadine HOUEL

Absent